

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2677

commission principale : développement économique

objet : **Filière sciences de la vie - Soutien à l'implantation de l'European Cervical Cancer Association (Ecca) - Avenant à la convention du 21 janvier 2003 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rappel du contexte

Dans le cadre de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, la Communauté urbaine et ses partenaires ont fait le choix de développer la filière biotechnologie-santé avec l'ambition de positionner Lyon parmi les cinq principaux bioclusters européens les plus dynamiques d'ici trois ans, aux côtés d'Oxford, Cambridge, Heidelberg, Munich, Swiss Biotech ou Medicon Valley.

Depuis plus de dix ans, de nombreuses actions ont été réalisées pour développer le pôle sciences du vivant à Lyon et en Rhône-Alpes avec, notamment, l'organisation à Lyon du Forum mondial des sciences de la vie, BioVision, et de sa convention d'affaires, BioSquare, le lancement du canceropôle Lyon-Auvergne Rhône-Alpes, la mise en place d'un programme d'immobilier dédié aux activités de biotechnologies -en particulier, Bioparc Lyon, situé au cœur du pôle santé Rockefeller- et le service Lyon BioAdvisor® pour les entreprises et les projets de biotechnologie.

L'engagement marqué des collectivités aux côtés des entreprises et acteurs de la recherche s'est illustré plus récemment par la réponse conjointe de Lyon et de Grenoble à l'appel à projets lancé par le Gouvernement en novembre 2004 pour faire émerger en France des pôles de compétitivité. Lyon et Grenoble ont en effet déposé un dossier de candidature dans le domaine de la santé sous le label LyonBiopole, centre d'excellence mondial en diagnostic et vaccin. Le domaine de l'infectiologie et de la viro-immunologie est le domaine d'excellence du territoire. L'innovation technologique sur ces champs ouvre de nouveaux marchés comme la recherche sur le cancer et le développement de nouvelles thérapies.

Par ailleurs, la communauté urbaine de Lyon, la région Rhône-Alpes et la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est vont inaugurer le premier réseau européen de coopération en sciences de la vie, l'EuroBioCluster Sud, à l'occasion de BioVision 2005. Cette initiative vise à articuler les forces politiques, économiques et scientifiques regroupées autour de l'axe Barcelone-Heidelberg afin de développer un certain nombre d'outils en commun.

L'implantation de l'association European cervical cancer association (Ecca) a permis l'installation, à Lyon, d'un centre d'excellence européen de lutte contre le cancer du col de l'utérus et assure le relais des actions du consortium European Consortium for Cervical Cancer Education (Eccce) et du canceropôle Lyon-Auvergne Rhône-Alpes en terme de prévention de ce cancer au plan local et européen. Le canceropôle avait considéré que l'implantation du siège d'ECCCE à Lyon constituait un des éléments déclencheurs importants du Canceropôle et un vecteur de positionnement international.

Le consortium européen ECCCE a été constitué en 2000 avec le soutien de la commission européenne. ECCCE avait pour objet d'informer le grand public, les professionnels de la santé et les décideurs, en matière de politique de santé, sur les causes du cancer du col de l'utérus et les nouvelles technologies de soins médicaux susceptibles d'être appliquées à la prévention de cette maladie. Les membres d'ECCCE ont souhaité implanter leur siège à Lyon au début 2003. L'association dénommée European Cervical Cancer Association (ECCA) a donc été créée le 25 novembre 2002 avec ECCCE, les hospices civils de Lyon (HCL) et le centre anticancéreux Léon Bérard. Elle est ouverte aux partenaires du Cancéropôle Lyon-Rhône-Alpes, en particulier les Centres hospitaliers universitaires, les universités de Grenoble et de Saint Etienne et le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'association ECCA assure des actions de prévention du cancer du col de l'utérus au plan local et européen :

- collecter des informations pertinentes sur le dépistage, la prévention et le traitement du cancer du col utérin en Europe,
- résumer et traduire les informations dans une terminologie adaptée aux publics visés,
- améliorer la compréhension des besoins en information des publics visés, en particulier des patientes, concernant la cytologie anormale et le cancer du col de l'utérus,
- définir des messages adaptés aux publics visés,
- diffuser les informations vers les publics visés, sur le plan national et européen,
- aider l'évolution constante et structurée des programmes existants de dépistage du cancer utérin, sans amoindrir les avantages réalisés à ce jour.

Le bilan 2004

En 2004, l'ECCA a fait des progrès quant au développement de l'association et du développement de ses programmes d'éducation. Les points suivants ont été accomplis :

- le développement de l'association :

. la sécurité financière et l'évolution de l'ECCA ont été accrues grâce à l'obtention d'une subvention renouvelable de 200 000 € pour deux ans de la part de GlaxoSmithKline,

. afin d'accroître la communication auprès des cibles sélectionnées (grand public, professionnels de santé et politiciens ayant un intérêt pour la santé publique) à travers l'Europe, des partenariats ont été conclus avec des organisations qui ont les outils et les réseaux nécessaires pour entreprendre une action éducative dans leurs régions et pays respectifs (par exemple UK Centre for Health Behavior Evaluation de Londres, Centro di Citologia Cervico-Vaginale di Screening d'Italie, German Green Cross d'Allemagne, etc.),

. un certain nombre de documents de l'association servant aux campagnes d'information et permettant à l'ECCA de se faire connaître ont été préparés et modifiés (pack presse de la situation en Europe du cancer et expliquant comment l'ECCA travaille afin de réduire le taux de ce cancer, brochure format A5 de l'association, Newsletter trimestrielle de l'ECCA) ;

- le développement et la mise en œuvre des programmes éducatifs :

. la mise au point de six dépliants pour le grand public,
 . l'achèvement du site web multilingue et le développement de sa version deuxième génération,
 . le contrôle et la mise à jour permanente des données européennes sur le cancer du col de l'utérus, son dépistage, sa prévention et les traitements,
 . le contrôle et la mise à jour permanente d'une base de données sur les coûts de santé,
 . la mise à jour et le développement du matériel éducatif pour le grand public, de leurs textes éducatifs,
 . la formation permanente des responsables de santé publique et des politiciens : organisation du premier symposium de formation sur le cancer du col de l'utérus les 19 et 20 janvier 2004 ;

- les bénéfices et les progrès pour l'agglomération lyonnaise et la région Rhône-Alpes :

Le montant de la subvention de 1 M€ venant du secteur privé a été dépensé majoritairement dans l'économie locale sous forme de salaires, charges, fournisseurs locaux (imprimeurs, société pour le site web,

hébergeur, fournitures de bureau, etc.) et en organisant des congrès (location du lieu de congrès, chambres d'hôtel, transports, etc.).

L'activité de l'ECCA permet d'accroître le profil de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes en tant que centre de la recherche et du dépistage pour le cancer du col de l'utérus :

- le premier symposium éducatif pour le cancer du col de l'utérus s'est tenu les 19 et 20 janvier 2004 (18 experts des différents pays d'Europe),
- l'ECCA est en contact quotidien avec de nombreux chercheurs et des officiels de la santé publique à travers l'Europe. Tous comprennent désormais que Lyon est le centre du plus grand réseau européen de dépistage du cancer du col de l'utérus,
- l'ECCA publie régulièrement une Newsletter qui est envoyée à tous les partenaires de l'association ainsi qu'à des chercheurs, des officiels et des parlementaires européens. Cette newsletter souligne les progrès de l'ECCA tout en insistant sur le fait que l'association est basée à Lyon.

Le programme de travail 2005

Pour l'année 2005, l'ECCA poursuivra l'expansion de l'organisation et ses activités. Cela inclut :

- de rechercher des financements supplémentaires pour l'ECCA en provenance de structures publiques, de sociétés dédiées au cancer, de la Communauté européenne, de sociétés du secteur privé et de fondations privées,
- d'accroître le nombre de membres de l'ECCA et le partenariat avec d'autres organisations,
- le démarrage d'une campagne de lobbying au Parlement européen afin d'accroître la connaissance de ce cancer et l'importance de son dépistage et la création d'un groupe d'intérêt du cancer du col de l'utérus pour les membres du Parlement à la fin de 2005,
- le prolongement d'un certain nombre d'activités débutées en 2003 dont le contrôle et la mise à jour des données sur le cancer du col de l'utérus, d'une base de données sur les coûts de la santé publique pour le dépistage, la prévention et le traitement du cancer du col de l'utérus dans différents pays, la mise à jour et le développement permanent du matériel éducatif sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, sa prévention et son traitement, la mise à jour des textes éducatifs.

Le budget

Le budget estimatif de l'ECCA pour les quatre années concernées par la convention du 21 janvier 2003 (2003 à 2006) est estimé à 4 000 000 €, dont :

- 1 350 K€ de la commission européenne et autres fonds de recherche,
- 2 050 K€ de grands groupes industriels, dont Sanofi Pasteur MSD,
- 600 K€ de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes (75 000 € par an et par collectivité).

En 2005, la communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour le versement de 75 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention pour l'année 2005 avec l'association ECCA.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle de 75 000 € par la communauté urbaine de Lyon à l'association ECCA pour l'année 2005.

3° - Cette dépense sera imputée aux crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,